

CONTRAT D'ABONNEMENT

Entre l'abonné(e) :

NOM : _____ **PRENOM :** _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ **VILLE :** _____

TELEPHONE : _____

EMAIL : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ / _____ / _____

Et : 7 bis Bd Evariste Dejoie

Le _____ (Date de début du contrat)

ABONNEMENT		ANNUEL	12 mensualités	TRIMESTRE
SILVER	Accès illimité à l'espace aquatique	220 €	18,33 € par mois	74 €
SILVER +	Accès illimité à l'espace aquatique et à l'espace bien-être	320 €	26,66 € par mois	99 €
GOLD	Accès illimité à l'espace aquatique Accès illimité aux cours d'AQUAGYM	420 €	35 € par mois	129 €
PLATINIUM	Accès illimité à l'espace aquatique et à l'espace bien-être Accès illimité aux cours d'AQUAGYM 10% de réduction à la boutique TYR	530 €	44,16 € par mois	-
AUBIN	Accès illimité à l'espace aquatique	168 €	14 € par mois	60 €

ABONNEMENT CHOISI

SILVER

SILVER +

PL NIUM

AU

CONTRAT D'ABONNEMENT

PASS ACTIVITÉS		ANNUEL	TRIMESTRIEL
AQUAGYM	Accès à 1 séance hebdomadaire sur réservation aux cours Aquagym – hors vacances scolaires	-	115 €
AQUAGYM	Carte de 30 séances (de septembre à juin)	240 €	
PASS ACTIVITÉ NATATION (BB Nageurs, Jardin Aquatique, natation enfants, natation ados, natation adultes)	Accès aux cours bébés à l'eau, jardin aquatique – natation enfants, natation ados, natation adultes (1 séance hebdomadaire - de septembre à juin – hors vacances scolaires)	306 €	97 €
	Tarif pour le second enfant d'une même famille pour une inscription à l'année	250 €	

PASS ACTIVITES CHOISI

AQUAGYM **ACTIVITE NATATION**

MODE DE REGLEMENT :

FORMULE 1 :

Comptant 2 fois sans frais 3 fois sans frais

→ Chèque _____ €

→ Carte Bancaire : _____ €

→ Espèces: _____ €

→ Chèques-vacances : _____ €

FORMULE 2 : Par prélèvement SEPA (uniquement pour les abonnements annuels)

En 10 fois

1^{er} règlement lors de la souscription de _____ €

Les 9 prélèvements SEPA, montant de la mensualité : _____ €

CONTRAT D'ABONNEMENT

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA*

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la piscine intercommunale Naïadolis à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Naïadolis. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Type de paiement récurrent/répétitif.

N° Créancier : FR81ZZZ8089EB
Référence unique Mandat :

Nom, Prénom et adresse du débiteur NOM : Prénom : Adresse : Code postal : Ville :	Nom et adresse du créancier Piscine Naïadolis
---	--

Code IBAN – Numéro d'identification international du compte banque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code BIC – Code international d'identification de votre banque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. **Fait à Vallet le :** / /
complété, sont destinées à n'être

client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'abus, de rectification et de suppression tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et modifié en 2004.

***Joindre obligatoirement** un Relevé d'Identité Bancaire (**RIB**), postal (RIP) ou de caisse d'Epargne (RICE).

CONTRAT D'ABONNEMENT

Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet de régir les droits et obligations respectives des parties dans le cadre de l'accès à la piscine intercommunale Naïadolis. En souscrivant à cet abonnement, l'abonné déclare accepter pleinement et sans réserve les clauses du présent contrat.

Article 2 - Date d'effet et durée du contrat

Le contrat prend effet à compter de la date de signature par les deux parties. Il est conclu pour une durée de 3 à 12 mois en fonction du type d'abonnement (trimestre ou annuel) choisi ci-dessus.

Article 3 - Conditions de paiement et prélèvement SEPA »

Le prix de l'abonnement doit être intégralement versé au jour de sa souscription, sauf choix de la Formule 2 de l'article « mode de règlement ». La première mensualité est payée lors de la souscription par chèque, chèque vacances, carte bancaire ou espèces. Les autres règlements interviendront par prélèvement SEPA, selon l'échéancier joint au présent contrat. Pour la mise en place du « prélèvement SEPA », l'abonné joint au présent contrat un IBAN ainsi qu'un mandat dument complété et signé. Celui-ci sera conservé par la Direction de la piscine intercommunale Naïadolis. En cas de rejet du prélèvement, les frais seront à la charge de l'abonné défaillant.

Article 4 - Résiliation

Art 4a : Résiliation – sanction par Naïadolis

Le contrat sera résilié de plein droit, au seul gré de Naïadolis, immédiatement après constatation de l'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive :

- En cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles ;
- Au cas où un abonné :
 - Prêterait pour utilisation sa carte à toute autre personne ;
 - Aurait des propos agressifs, insultants envers les clients ou le personnel de Naïadolis, ou un comportement de nature à troubler ou à gêner la tranquillité des autres clients ;
 - Se livrerait à des actes de vols ou de détériorations intentionnels ;
 - Aurait une tenue indécente ou inadéquate à l'activité pratiquée ;
 - En cas de manquement au règlement de service ou à l'ordre public en général.

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre sa carte à la direction de Naïadolis, qui conservera l'intégralité des sommes déjà versées; la totalité des sommes dues pour la période en cours sera due par l'abonné(e) défaillant, sans préjudice de tous dommages et intérêts que Naïadolis, sera en droit de demander.

CONTRAT D'ABONNEMENT

Article 4b : Résiliation pour motif médical ou professionnel

Toute demande de remboursement doit être adressée à la Direction de Naïadolis, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre, à défaut aucune réclamation ne sera reçue et traitée. La résiliation de l'abonnement et son remboursement au prorata temporis pourront être obtenus par l'abonné sous les conditions suivantes :

MOTIFS	MODALITES		JUSTIFICATIFS
	ABONNEMENT SILVER – SILVER+ – GOLD- PASS activités annuels	ABONNEMENT PLATINIUM uniquement	Tout type d'abonnement et de pass
Maladie, accident... constaté par un médecin impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Délai de carence de 2 mois	aucun délai de carence	Certificat médical de moins d'1 mois – sous réserve d'un certificat médical d'aptitude remis lors de la souscription
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Préavis de 2 mois	Aucun préavis	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné d'au-moins 25 km	Préavis de 2 mois	Aucun préavis	
En cas de grossesse impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Préavis de 2 mois	Aucun préavis	Certificat de grossesse

Le remboursement, suite au décès de l'abonné, se fera au profit des ayants-droits.

Par ailleurs aucune demande de remboursement rétroactive ne sera acceptée. Pour être prise en compte dans le mois suivant, les demandes devront parvenir avant le 19 de de chaque mois.

Article 4c : Exclusion de résiliation

- Les conséquences d'accidents, de maladie, d'infections congénitales survenues ou diagnostiquées antérieurement à l'inscription,
- L'ivresse, l'éthylisme ou la toxicomanie,
- Les cas de force majeure.

CONTRAT D'ABONNEMENT

Article 5 - Arrêt technique et fermeture

Chaque contrat conclu tient compte des deux périodes d'arrêt technique, et des journées de fermeture (1er mai, , 25, 31décembre, 1er janvier, 17 Avril). En aucun cas, le contrat ne pourra être prorogé à hauteur de ces périodes.

Art 6 - Sécurité et aptitude physique

L'abonné déclare en tout état de cause lors de la conclusion du contrat avoir fait préalablement contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Un certificat médical est à remettre impérativement dans le mois suivant l'adhésion. L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter les consignes de Naïadolis. Il certifie avoir pris connaissance du règlement de service. L'abonné déclare accepter les conditions générales de vente jointes au présent contrat d'abonnement. L'abonné s'engage à se conformer au règlement de service affiché et mis à sa disposition lors de la signature.

Fait en deux exemplaire originaux le / / à

Pour le centre aquatique

L'abonné(e) précédé de la mention

« lu et approuvé »

Inscription à la newsletter - adresse mail :@.....